

## Continuités

Les impunités d'hier font les crimes d'aujourd'hui. Au procès du général Aussaresses pour apologie de crimes de guerre, le général Schmitt, ancien chef d'état-major des armées, est venu justifier la torture. Quand, à la barre, il se déclare prêt à recommencer les horreurs de la bataille d'Alger (qui firent école au Vietnam et en Amérique latine), l'on s'explique mieux les indulgences d'aujourd'hui pour la junte tortionnaire d'Alger.

L'oubli des méthodes gestapistes installées au Cameroun pour y briser les indépendantistes, faire de ce pays une néocolonie d'Elf et une tirelire des réseaux françafricains, autorise les complaisances d'aujourd'hui – envers la fraude électorale, le détournement de l'aide et du budget, le saccage de la forêt. Ces méthodes policières furent transposées au Gabon, qui continue de vivre dans une terreur diffuse et de repaître la plupart des écuries politiques françaises.

Le policier dictateur Ben Ali s'inscrit dans cette lignée : Jacques Chirac peut aller en Tunisie vanter son combat « *exemplaire* » contre le terrorisme, son « *étonnant succès économique et social* ». Ces pays-là, n'est-ce pas, ne sont toujours « pas mûrs » pour autre chose qu'une société de la chicotte ou du garde-chiourme.

Ce fut au Tchad, sans doute, que furent envoyées les barbouzes françaises les plus sadiques – dès les années 70. Plusieurs dictateurs s'y sont succédé depuis, mais la police politique et la Sécurité présidentielle ont poursuivi leurs horreurs, avec la bénédiction française (et américaine) : si la Commission des droits de l'homme de l'ONU reste à l'écart du Tchad, c'est par le vœu constant de « la patrie des droits de l'homme ».

Madagascar, où la répression coloniale fit après-guerre plus de cent mille morts, mérite-t-elle autre chose, pour les réseaux chiraquiens de l'Océan Indien, que la restauration à vie de l'ancien dictateur rouge Ratsiraka ? Il serait étonnant qu'ils n'aident pas ce dernier, comme le Togolais Eyadema ou le Tchadien Déby, à faire fi du désaveu exprimé lors du premier tour du scrutin présidentiel. En ces trois pays, le suffrage populaire a désigné une personnalité alternative. Mais depuis quand une élection a-t-elle quelque valeur en cette Afrique où « *les massacres sont devenus la norme* » (propos légué par François Mitterrand à la « *mémoire meurtrie* » de son fils Jean-Christophe) ?

Les massacres ? D'abord les massacres coloniaux.<sup>1</sup> Les guerres civiles ? D'abord celles provoquées, nourries ou réactivées pour le pétrole, comme en Angola ou au Congo-Brazzaville. La misère ? D'abord celle entretenue par des régimes comme le Maroc des amis Hassan II et Mohamed VI, dont le domaine "privé" capte une grosse part des ressources nationales – une sorte de pot-au-noir françafricain, réservoir de tous les trafics.

« *Les dictatures ne se sont jamais aussi bien portées dans le monde que depuis le 11 septembre* », constate l'opposant tunisien Moncef Marzouki. La tournée de Jacques Chirac au Maghreb ? Encore une louche d'amnésie. Tant que l'opinion publique française se laissera droguer par la Françafrrique, il n'y aura d'avenir qu'insupportable aux relations franco-africaines.

1. Cf. Yves Benot, *Massacres coloniaux*, La Découverte, 1994 ; Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes*, Le Serpent à Plumes, 1999 ; Jacques Morel, *Calendrier des crimes de la France outre-mer*, L'Esprit frappeur, 2001.

## SALVES

### Taylorisme

Le *warlord* libérien Charles Taylor est comme un sparadrap : il passe d'un doigt à l'autre de la Françafrrique, et Paris n'arrive pas à s'en décoller.

À la grande époque mitterrando-pasquaïenne (1989-1995), les amis Houphouët et Bédié, Compaoré et Kadhafi ont soutenu à fond les invasions terroristes du Liberia et de la Sierra Leone par les bandes à Taylor, puis le sacre "démocratique" de ce dernier à Moronvia. Les réseaux et entreprises françafricains mangeaient bon les ressources extraites des deux pays martyrisés : diamants, bois, caoutchouc, etc.

L'un des lieutenants de Taylor, le Gambien Ibrahim Bah (alias "commandant Maurice"), servait « d'homme de liaison entre les mercenaires francophones et anglophones dans la déstabilisation de l'Afrique de l'Ouest commanditée par la Libye » (*Le Monde*, 23/11/2001). Au mieux avec les sinistres rebelles sierra-léonais du RUF et des diamantaires libanais, le voilà accusé des pires trafics, y compris d'un lien avec Ben Laden (cf. *Billets* n° 98). Ce n'est pas un passeport diplomatique burkinabè accordé par Compaoré qui pourrait suffire à le blanchir, vu la quantité de trafics que parraine le beau Blaise.

En Côte d'Ivoire, le général Gueï était l'intermédiaire des livraisons d'armes françafricaines à Taylor, par la zone frontière ivoiro-libérienne. Devenu président, il a récidivé durant l'été 2000 : 113 tonnes ! L'on conçoit que l'« Unité anti-terroriste » (sic) de Taylor ait volé dès septembre au secours du frère ivoirien menacé (RFI, 25/11/2001).

Trop connu, trop longtemps décisif, le financement des œuvres de guerre tayloriennes par les diamants sierra-léonais est désormais très surveillé. Reste une surexploitation des forêts tropicales, avec l'aide de diverses mafias. L'on sait que la France et la Chine ont mis leur veto à un embargo sur le bois libérien. Les connexions françaises commencent à se révéler.

Via sa filiale ivoirienne Sivoboï, le négociant français **Interwood** traite avec Abbas Fawaz, propriétaire de la société forestière libérienne ULC, présidée par le digne fils de Taylor : Charles "Chuckie" Jr. Ce dernier dirige un escadron de la mort, le SWAP. Il est associé à un autre "exploitant forestier", le mafieux et trafiquant d'armes ukraino-israélien Leonid Minin (cf. *Billets* n° 91). La concession où opère l'ULC est devenue la base arrière du RUF. Il y stocke ses armes.

Sivoboï traite aussi avec le forestier libérien Mohamed Salamé, dont la société SMI est dirigée par le général Cocco Dennis. La milice du général, la Sadebo, s'est rendue célèbre par l'ampleur des atrocités commises contre des civils.

Un autre importateur français, **Induboï**, traite avec la société forestière libérienne OTC, dont le directeur, Gus van Kouwenhoven, est considéré par les experts de l'ONU comme l'organisateur de nombreux transports d'armes.

Mécontente d'un premier rapport de l'ONU sur le Liberia, la France en a suscité un second. Le chapitre bois a été confié à Didier Boudineau, récemment promu... directeur général d'Induboï. Pour ce dernier, le boycott des grumes libériennes « *serait un véritable désastre humanitaire* ». Il préconise de n'en rien faire avant juillet 2002, au moins, puis de laisser exporter le bois transformé sur place (*Marchés Tropicaux*, 19/10/2001).

L'ONG *Global Witness*, spécialiste des liens entre matières premières et trafics d'armes, a facilement démonté l'argumentation du directeur d'Indubois. Elle montre qu'un report du boycott va encourager d'ici là un "massacre à la tronçonneuse". Puis que les firmes mafieuses seront les mieux placées pour une transformation superficielle – un sciage sommaire.

Reprenant la comparaison du sparadrap, on voit qu'il n'y a pas que des adhérences géopolitiques.

### Incertains certificats

La Belgique, par où passe une bonne part du commerce diamantaire, s'est félicitée de l'accord survenu le 30 novembre à Gaborone (Botswana) sur une procédure de certification visant à proscrire les « **diamants de guerre** », qui financent d'interminables conflits. Les États-Unis, qui achètent 65 % de la production mondiale, se sont aussi félicités de ce système autorégulé, qui devrait être opérationnel fin 2002.

Malheureusement, un spécialiste reconnu du mercenariat et des trafics en tout genre, l'Anversois, Johan Peleman, est venu expliquer devant une commission du Sénat belge que ce système était « *ridicule* » : rien ne sera plus facile que de produire et acheter de faux certificats, tant l'administration est défaillante dans la plupart des pays producteurs.

Peleman a surtout rappelé une évidence : point de régulation sans sanction. Jusqu'ici, c'est plutôt un signal d'impunité qui a été adressé aux trafiquants : « *Il faut faire peur aux acteurs malhonnêtes de ce circuit. Pour faire peur, il faut faire des exemples. Or, cela fait deux ans que l'on parle du trafic des diamants, mais aucun trafiquant n'a été arrêté. Il existe des listes de personnes soupçonnées de trafiquer, y compris, j'en suis absolument certain, dans le milieu diamantaire anversois. Je suis d'ailleurs prêt à communiquer les noms de ces suspects à huis clos à la commission. Est-ce si difficile pour la police de filer ces gens jusqu'à Kisangani, de les prendre la main dans le sac ?* ». (*Le Soir*, 08/12/2001).

Techniquement, non. Mais ces trafiquants sont souvent de gros bonnets, liés souvent à des "seigneurs de la guerre" et des sociétés de mercenaires, eux-mêmes couverts par tel ou tel service secret. Avec l'aide de Mobutu ou Compaoré, les Services français ont longtemps joué à ce jeu-là dans les guerres civiles angolaise, libérienne et sierra-léonaise. Ils y jouent peut-être encore.

Peleman insiste sur une spécificité de ces trafics de produits précieux peu encombrants, tels les diamants ou le coltan : ils permettent à quantité de personnes de s'enrichir tout au long des chaînes de production et de commercialisation. Une fois installés, ils sont donc particulièrement difficiles à éradiquer

### Le trou de l'or noir

*Reuters* a soulevé le 12 décembre un énorme lièvre : un tiers des revenus pétroliers de l'**Angola** ont disparu du Trésor public, 1,5 milliard de dollars. Plus de deux fois l'"Angolagate" !

*Global Witness* dénonce la complicité des grandes banques internationales, y compris françaises. Elles concourent par leurs montages obscurs à ce détournement gigantesque, au détriment de l'un des peuples les plus maltraités de la terre. Dans le même temps, l'ONU peine à rassembler 200 millions de dollars pour nourrir le million d'Angolais déplacés : 0,60 euro par jour et par personne.

Le régime Dos Santos suit la voie de feu Sani Abacha, le super prédateur nigérian. C'est à ce clan-là que Pierre Falcone, sorti de prison moyennant une caution record de 105 millions de francs, clame sa fidélité : « *un gouvernement légal* », « *dont je suis le mandataire* ». En même temps, sur les ondes ou dans *Le Nouvel Observateur* – étrangement mué en bastion français-français (voir *Ils ont dit*) –, il « attaque au bazooka » le juge Courroye.

Le pétrole monte à la tête du clan Dos Santos, coresponsable avec l'Unita, son rival mimétique, d'un quart de siècle de guerre civile. « *L'Angola est le seul capable d'apporter la paix dans cette région d'Afrique* », affirme sans rire son ministre des Affaires étrangères. Il désigne une aire d'influence allant de l'Afrique australe à la Guinée-Bissau, non loin de Dakar, en passant par l'ex-Zaïre ! (*Marchés Tropicaux*, 30/11/2001).

Il n'est pas sûr que tous les Africains ainsi visés veuillent du type de paix exporté en 1997 au Congo-Brazzaville, même si les ambitions militaires de Dos Santos et de son armée ont été parrainées par une troïka impressionnante : le lobby pétrolier US Bush-Cheney, la Russie poutinienne de Gaydamak, alliée à la Françafrique Falcone-Marchiani.

Celle-ci obéit principalement aux calculs néogaullistes des Chirac et Pasqua, mais elle a su amadouer aussi la Mitterrandie (Papamadit, Attali, Védrine), et même le Jospinien Dominique Strauss-Kahn : elle a obtenu en 1999 la suspension d'un redressement fiscal de 2 milliards de francs (*Le Figaro*, 28/11/2001).

### Déliquescentrafrique

Sous la conduite erratique et prédatrice de l'ancien Premier ministre de Bokassa, Ange-Félix Patassé, le **Centrafrique** n'en finit pas de sombrer dans une décomposition propice à tous les trafics et tous les appétits. Après que le chef d'état-major révolté, le général Bozizé, a tenté une incursion avec ses partisans armés, les États de la région se sont concertés pour amener une « force de maintien de la paix ». La composition envisagée inclut notamment des contingents congolais, tchadien et soudanais – trois régimes militaires auteurs de crimes contre l'humanité. Le tout serait placé sous l'autorité du dictateur de Khartoum, Omar el Bechir. Les Centrafricains risquent de bientôt regretter de n'avoir pas trouvé eux-mêmes le moyen d'instaurer leur propre paix.

### Gabon bananier

Le premier tour des élections législatives gabonaises, le 9 décembre, a tourné comme d'habitude à la mascarade. Le PDG (Parti démocratique gabonais) d'Omar Bongo a toujours été nettement minoritaire, mais, de fraude en fraude, les opposants se résignaient à n'hériter que de quelques portions congrues (mairies, groupes minoritaires à l'Assemblée).

Cette fois, le pouvoir s'est montré tellement gourmand dans la préemption des sièges de députés qu'un boycott des urnes a été déclenché, assez bien suivi dans les principales villes. C'est quelque chose de réconfortant : Bongo, malgré tout son argent, la sophistication de sa police, le soutien massif de la Françafrique, n'a toujours pas dompté le peuple gabonais.

Le quarteron **ivoirien** qui se déchire la succession d'Houphouët-Boigny (Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié, Robert Gueï et Laurent Gbagbo, chacun soutenu par une coterie franc-africaine) rivalisait jusqu'ici dans le recours aux coups bas. Ouattara fut Premier ministre d'Houphouët. Après la mort de ce dernier, les trois autres se sont succédé au pouvoir. Aucun n'a hésité à agiter contre Ouattara le spectre ethnico-religieux – contestant notamment sa nationalité ivoirienne.

Élu Président en octobre 2000, à l'issue d'un scrutin entaché de massacres, Gbagbo persistait à attiser la tension ethnique autour du thème de « l'ivoirité ». Après moult pressions occidentales<sup>1</sup>, le régime a consenti à organiser un « Forum pour la réconciliation nationale ». Les trois rivaux de Gbagbo ont finalement décidé d'y participer. C'était déjà, en soi, un événement.

Cette fois, au lieu de souffler sur le feu, le Président ivoirien a modéré ses propos. Le Forum lui a remis le 13 décembre un rapport de synthèse recommandant que soit délivré un certificat de nationalité à Ouattara. S'il avait la sagesse d'accepter cette demande, mettant ainsi un terme à une dispute qui mena la Côte d'Ivoire au bord de la guerre civile, Gbagbo rehausserait pour un temps son crédit extérieur et intérieur. Avec son pays, il commencerait peut-être à sortir d'une spirale négative.

1. Une explication parmi d'autres à cette sollicitude : contrairement à la rente pétrolière angolaise, la rente du cacao ivoirien ne peut être extraite sans un minimum de paix.

### Radical Ratsiraka

Le scrutin présidentiel **malgache** du 16 décembre s'annonçant moins confortable que prévu, le sortant Didier Ratsiraka, candidat à un 5<sup>e</sup> mandat, a retrouvé ses réflexes de dictateur. Il a fait fermer le 19 novembre l'ensemble des usines agro-alimentaires de son principal rival, le maire de la capitale Marc Ravalomanana. Et il a refusé la présence d'observateurs étrangers : ce serait « *une séquelle de la colonisation et un fil à la patte d'ancien colonisé* » (*Marchés Tropicaux*, 30/11/2001).

La surenchère anticolonialiste est une vieille ficelle des féaux de la Françafrique. Devenu potentat clanique, l'ex-amiral rouge Ratsiraka est un chouchou de la vieille garde du RPR. Comme au Bénin son homologue Kérékou.

### Congo "belge"

Une nouvelle plainte pour crimes contre l'humanité a été déposée le 4 décembre à Bruxelles contre le dictateur brazzavillois **Denis Sassou Nguesso** et ses principaux complices, civils et militaires.

Cette fois, c'est l'*Association des parents des personnes arrêtées par la force publique et portées disparues au Congo-Brazzaville*, présidée par le colonel Marcel Touanga, qui s'est portée partie civile. Elle invoque notamment la disparition de 353 réfugiés originaires de la région du Pool, rentrés de Kinshasa et raflés au débarcadère sur la base de leur origine ethnique (cf. *Billets* n° 92 et 95).

Le Dossier d'information de l'association regorge d'atrocités. Il relate ainsi que « les hommes incarcérés au siège de la Garde présidentielle ont été forcés à des actes de sodomie collective. Il leur a été ordonné de brûler, des nuits entières, les corps des victimes assassinées avant de subir le même sort eux-mêmes ». « Certaines victimes, attachées à une barre de fer, ont été jetées vivantes dans le fleuve. D'autres ont été enterrés vivants ». « Aux alentours de la résidence présidentielle de Mpila, [...] des personnes arrêtées étaient enfermées dans des containers jusqu'à ce que mort s'en suive ». « De nombreux sacs en plastique contenant des restes humains sont découverts en bas du pont du Djoué ou en aval des cataractes »...

Le ministre de l'Information de Sassou, François Ibovi, a une version originale des faits : ces disparus auraient été victimes de règlements de comptes entre miliciens du Pool, « *ce sont des bourreaux qui veulent se faire passer pour des victimes* »... (AFP, 04/12/2001).

Ne serait-ce pas plutôt le cas du général **Norbert Dabira** ? Bras droit de Sassou, chef de ses miliciens Cobras, le procès en diffamation qu'il a intenté contre l'auteur et l'éditeur de *Noir silence*, François-Xavier Verschave et Laurent Beccaria, se déroulait ce même 4 décembre devant le Tribunal de grande instance de Paris.

Autour de la ténébreuse affaire du DC10 d'UTA Brazzaville-Paris, explosé en vol en 1989, deux versions de l'histoire du Congo se sont affrontées : celle établie en 1991 par la Conférence nationale souveraine, reprise par l'auteur ; celle que réécrit Jacques Vergès, l'avocat de la dictature congolaise – dont les Services contrôlaient les auteurs de l'attentat.

L'ubiquiste avocat, qui vole de la trésorière du RPR à la défense de Milosevic, a pu s'appuyer dans sa plaidoirie sur les aveuglements du juge Bruguière et de la raison d'État française : l'un et l'autre ont soigneusement éludé les responsabilités brazzavilloises dans le plus important attentat terroriste commis contre un moyen de transport français.

### RealPolitik ?

Le journal *Comores-Info* émet une grave accusation, retransmise par l'association *SOS Comores* (23/11/2001) : ce serait l'ancien responsable des Renseignements généraux dans l'île "française" de **Mayotte**, le commissaire retraité François Reale, qui aurait transporté dans son bateau les auteurs de la tentative de putsch du 2 novembre contre l'île d'**Anjouan**, conduite par le colonel franco-comorien Saïd Abderemane (cf. *Billets* n° 98). À Mayotte, la police française n'aurait pas bronché.

L'information n'est pas invraisemblable. Lors de la sécession de l'île d'Anjouan, en 1998, *SOS-Démocratie* avait pointé le rôle subversif joué par l'association "humanitaire" *Humanis*, mandatée par les autorités françaises et animée par... François Reale. Cela fait un quart de siècle que Mayotte, colonie prolongée, sert de base aux saboteurs de l'indépendance de l'archipel comorien.

### Qaeda ou Caïdat ?

Nous apprenons, au moment de boucler ce numéro, qu'une vingtaine d'assaillants étrangers ont attaqué à l'aube du 19 décembre l'île comorienne de **Mohéli** (entre Anjouan et la Grande-Comore) et en ont pris un moment le contrôle. Des hommes blancs, certains masqués, auraient distribué des tracts expliquant qu'ils étaient « l'armée des États-Unis », venue combattre « les terroristes » en réponse aux « attentats du 11 septembre » (i.e. les affiliés locaux d'Al Qaeda, le réseau de Ben Laden).

Problème : les blancs en question parlaient français, sans accent. Tout est certes possible dans un monde où est relancée la guerre de l'ombre, mais on a plutôt l'impression que ce langage de circonstance masquait une énième agression des mercenaires français – cette para-Françafrique qui n'a jamais fait son deuil de « ses » îles comoriennes, à la fois bases arrière et pôles de trafics.

D'où qu'elle vienne, cette nouvelle intrusion est d'autant plus insupportable que l'archipel semble proche d'une refondation de son « vivre ensemble ». Heureusement, elle semble avoir été finalement repoussée par l'armée comorienne.

### Beau maire

Le régime camerounais craint tellement la démocratie locale qu'il nomme des super maires au dessus des maires élus. Celui qu'il vient de promouvoir dans la capitale Yaoundé a un parcours édifiant.

Nicola Amougou Noma est l'un des plus proches alliés du président Biya. Il est Grand Maître de la Rose-Croix, une secte qui sert d'intermédiaire financier entre Biya et Elf. Il s'est fait un nom dans la fripe et la filière bois, deux activités où, au Cameroun, l'illégalité l'emporte le plus souvent sur le respect des lois<sup>1</sup>. Yaoundé risque de sombrer un peu plus dans l'anomie.

1. Cf. Agir ici et Survie, *Le silence de la forêt*, L'Harmattan, 2000, p. 28-30.

### Apartheid

Plusieurs ONG camerounaises assurent en commun un « monitoring indépendant » du projet pétrolier et d'oléoduc **Tchad-Cameroun**, avec 80 observateurs locaux. Leur rapport de novembre 2001 est un florilège.

Il s'intéresse d'abord aux conditions de travail sur les chantiers : « *Si les blancs sont logés dans des appartements meublés et climatisés, s'ils ont à leur disposition des infrastructures de loisirs telles que piscines, aires de jeux, s'ils ont le droit d'habiter avec leurs compagnes, il n'en est pas de même pour les cadres nationaux dont les dortoirs sont "séparés" des logements de blancs par une barrière.* »

« *Tandis que les manœuvres sur les chantiers reçoivent comme eau à boire des eaux de citernes dont on est en droit de douter fortement de la qualité, les cadres, très souvent les expatriés exclusivement, sont ravitaillés en quantité suffisante d'eau minérale.* »

Les compensations accordées aux particuliers spoliés ou aux communautés locales sont souvent réduites à néant par des « *manipulations, intimidations et trafics* ». Les populations ont le « *sentiment général [...] d'avoir été arnaquées* ». Les compensations communautaires de certains villages s'élèvent à 24, 36 ou 70 FF...

### Iniquité

Nous relations dans notre numéro précédent l'odieuse interrogatoire d'un témoin devant le **Tribunal** pénal international **d'Arusha** : plusieurs fois violée durant le génocide, une Rwandaise a dû subir l'hilarité répétée de la Cour. Le 5 décembre, le procureur général Carla del Ponte a qualifié cet incident de « *scandaleux* ». « *On ne peut pas accepter cela. [...] Le procès doit aussi être équitable pour les témoins* » (*Diplomatie judiciaire*, 05/12/2001).

Mais le Tribunal d'Arusha se hâte si lentement qu'il n'envisage pas d'achever ses travaux avant 2007, treize ans après le génocide. Il risque d'avoir vu disparaître d'ici là un grand nombre de témoins, les survivantes violées et atteintes du sida. Les accusés séropositifs bénéficient d'une trithérapie, pas les témoins-victimes. « *Nous sommes là pour juger, et non pour soigner les gens*, explique Carla del Ponte. *Une autre agence de l'ONU, le PNUD par exemple, pourrait s'occuper de cette question...* » (*Le Soir*, 08/12/2001).

### Déni de justice

Le Sénat américain a voté le 7 décembre la loi ASPA (*American Servicemember's Protection Act*), par 78 voix contre 21. Une vraie déclaration de guerre contre la future Cour pénale internationale (**CPI**), dont la naissance approche – avec 47 ratifications sur les 60 requises. Les États-Unis cesseraient toute coopération militaire avec les États adhérents à la CPI. Ils auraient le droit d'intervenir par tous moyens pour libérer un Américain qu'elle détiendrait prisonnier : ASPA est surnommée « *la loi d'invasion de La Haye* ». La FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) parle de « *loi inique* », d'« *insulte à toutes les victimes* ».

### Paradis Total

En décembre 1999, le voyage fatal de l'**Erika**, coulé au large des côtes bretonnes avec une cargaison de fuel très polluant, a nécessité à lui seul plus d'une dizaine de sociétés-écrans et autant de **paradis fiscaux**. Pour laver plus blanc, ou masquer des opérations pas très nettes ?

L'expertise du professeur de droit maritime Martine Rémond-Guilloux a établi qu'en fait Total tenait les rênes depuis sa direction des opérations, à Londres, qui n'a cessé d'intervenir durant le naufrage : « *En cas d'urgence, les instructions particulièrement strictes renforcent la maîtrise de Total sur les opérations. [...] Le groupe Total représente, de facto, le maître d'œuvre de l'ensemble des opérations de transport maritime de ses produits* », malgré « *un décalage entre l'apparence juridique et la réalité* ».

« *Il s'agit là d'une construction intellectuelle fallacieuse* », s'emporte l'avocat du groupe, Daniel Soulez-Larivière (celui qui se plaint, à longueur de colonnes de *Libération* d'une justice persécutrice...). Total-FinaElf a été placé sous contrôle judiciaire et a dû payer 50 millions de francs de caution ! (*Le Monde*, 12/12/2001).

Une paille, à vrai dire : sur les 246 plus grandes multinationales de la planète, le groupe vient d'être classé premier pour la rentabilité de ses investissements à l'étranger ! Les paradis fiscaux et le pétrole africain sont passés par là... (*La Tribune*, 29/11/2001).

Bernard Polge de Combret, directeur d'Elf-Trading, fut un champion de ces usines à gaz pétrolo-financières. Malheureusement surexposé depuis quelque temps dans la presse, il est « remercié » aux sens propre et figuré, dans un *Flash* d'information interne du 20 novembre. Signé : Thierry Desmarest (noir).

### Coquille Saint-Jacques

L'on pouvait s'étonner qu'un demi-siècle d'activités largement parallèles ait laissé la fortune de Charles Pasqua au niveau qu'il déclare, en tant que contribuable ou candidat. En perquisitionnant à Grasse chez l'ancien notaire de la famille **Pasqua**, le juge Courroye a découvert qu'une société civile immobilière Saint-Jacques, gérée par le fils Pierre, avait revendu une villa de l'ex-ministre avec une plus-value de 1200 % en 7 ans (2,2 millions d'euros), à une société panaméenne dont le titulaire n'a pu être identifié...

Le notaire invoque « *des travaux exorbitants* » (*Le Parisien*, 29/11/2001). Panama offre de son côté une protection exorbitante à ceux qui ne veulent pas trop expliquer d'où provient leur argent.

### Bons points

– Le 30 novembre, le Conseil d'État a décidé qu'à carrière et circonstances égales, les pensions des **anciens combattants** des ex-colonies françaises devaient être alignées sur celles des Français. Cet arrêt historique est le fruit du long combat judiciaire des anciens combattants sénégalais. Les 85 000 personnes concernées, d'Afrique et d'ailleurs, devraient toucher 300 millions d'euros de plus par an, et peut-être 1,5 milliard supplémentaire à titre rétroactif. Un prix modeste au vu de la contribution africaine aux victoires de 1914 et 1945.

– La justice française a accompli fin novembre un pas important : elle a accepté d'ouvrir une enquête après la plainte pour torture de six opposants **tunisiens** contre une quarantaine de leurs compatriotes, connus pour se rendre fréquemment dans l'Hexagone. Signataire de la Convention de l'ONU contre la torture, la France en accepte le principe de compétence universelle. Mais elle en restreignait drastiquement l'application : le parquet exigeait jusqu'ici des plaignants qu'ils apportent la preuve de la présence effective des suspects sur le territoire français.

Quelques jours plus tard, Jacques Chirac allait à Tunis féliciter Ben Ali de son État policier « *exemplaire* ».

– Le Comité contre la torture de l'ONU a estimé que la plainte déposée au **Sénégal** contre l'ex-dictateur tchadien **Hissène Habré** était recevable – désavouant la Cour de Cassation et le gouvernement dakarais. Elle a fait injonction à ce dernier de maintenir Habré à disposition de tout pays qui se déclarerait déterminé à le juger (*La Lettre d'Agir ensemble pour les Droits de l'homme*, 12/2001).

– Chacun savait que le projet de loi sur la **Corse** allait favoriser les appétits mafieux dans le tourisme côtier, mais personne n'osait trop le dire. La Corsafrique pasquaïenne était ravie. Il a fallu que la secrétaire d'État au Logement, Marie-Noëlle Lienemann, monte au créneau *in extremis* pour faire échouer ce calcul, en suscitant un amendement qui bride le bétonnage du Littoral. Au Parti socialiste, curieusement, quelques ardents défenseurs de la version initiale du projet de loi se sont montrés aussi furieux que les bénéficiaires corses (*Libération*, 29/11/2001).

– Même la City de Londres, épinglée dans notre n° 97, se voit contrainte d'ériger un barrage contre l'**argent sale**. Elle a installé le 30 novembre la Financial Service Authority (FSA), dotée de pouvoirs de sanction jusqu'alors inimaginables. Comme si les accusations de laxisme émises par la mission parlementaire française sur la délinquance financière, accueillies avec dédain, avaient en réalité fait mouche.

### Fausse notes

– L'on sait que Jacques Chirac est lié au-delà du raisonnable à la monarchie chérifienne. Dans son périple maghrébin, « la longueur des entretiens en tête à tête avec Mohamed VI aura, à elle seule, illustré l'intimité des rapports avec Paris » (*Libération*, 03/12/2001). Cela autorisait-il pour autant le Président, dans le conflit très délicat de l'ex-Sahara espagnol, à engager abruptement la France en faveur de la thèse **marocaine** de l'annexion (BBC, 03/12/2001) ?

– Il prend au Président **sénégalais** Wade, démocratiquement élu, des façons d'Eyadema ou de Conté. Furieux d'une accusation de détournement lancée par son ancien Premier ministre Moustapha Niassé, il a incité la justice à demander la levée de l'immunité parlementaire de l'impertinent, pour « *diffusion de fausses nouvelles* » (*Marchés Tropicaux*, 30/11/2001). Or le premier devoir d'un député est quand même de parler librement de l'argent public. Wade se sent-il donc si vulnérable à ce sujet ?

– La Commission consultative du **secret-défense** a déconseillé de le lever dans l'affaire des commissions sur la vente des **frégates à Taiwan** (au moins 5 milliards de FF) : on s'attendait à ce qu'elle préconise à la classe politique de ne pas se suicider. Elle dissuade aussi de lever le secret sur l'affaire Ben Barka (*Le Monde*, 06/12/2001). Qu'y a-t-il donc de si invouable, qu'on ne puisse faire justice après plus d'un tiers de siècle ?

– La mission d'information parlementaire sur les massacres de **Srebrenica** a reconnu certaines responsabilités de la France dans la chute de cette enclave bosniaque en juillet 1995, suivie du massacre de plus de 7 000 hommes, et des erreurs du général Bernard Janvier, commandant les forces de l'ONU.

Mais, comme l'explique Françoise Bouchet-Saulnier, de *Médecins sans frontières*, « *la mission s'est bien gardée de chercher les responsabilités politiques. De nombreuses questions restent sans réponse [...] par manque de coopération du gouvernement, qui n'a pas communiqué des documents essentiels* » (*Le Point*, 07/12/2001). La majorité des députés de la mission a été heureuse, du coup, d'écarter l'hypothèse d'un troc avalisé par l'Élysée : Srebrenica contre la libération de Casques bleus français. Les députés Pierre Brana (PS) et Marie-Hélène Aubert (Verts) ont refusé cette forme de vérité officielle.

– Au train où s'encanaille le **Crédit agricole**, dans des spéculations exotiques ou le rachat de banques douteuses, nous pourrions bientôt sortir un *Dossier noir* sur la valse du fric agricole. Plus sobrement, Jean-Loup Izambert voulait publier le 6 décembre *Crédit agricole hors la loi*. Mais la banque verte sait user de la loi : elle a obtenu d'un juge de Versailles, qui n'a pas lu l'ouvrage, d'en interdire la vente jusqu'au 14 décembre inclus – après la mise en Bourse du CA. Un jugement exemplaire : le droit à l'information passe après la Bourse.

### Carnet

– Un *Collectif pour les parties civiles au Rwanda* s'est constitué dans le but de soutenir ceux qui peuvent et veulent porter plainte contre les présumés génocidaires qui ont choisi de vivre en France. Par une campagne « *Je porte plainte* », il sollicite l'appui moral et financier de ceux qui veulent que la mémoire des victimes soit honorée, que justice leur soit rendue et réparation accordée aux survivants.

Président : Alain Gauthier. Tel/Fax (0)3 26 40 59 62. E-mail : Alngauthier@aol.com

– Bien qu'ils aient fourni des documents et témoignages aussi précis que possible sur l'activité de l'ancien n° 2 de la DGSE, le colonel Pierre **Lethier**, en fuite (cf. *Billets* n° 98), l'auteur et l'éditeur de *Noir silence* ont été condamnés pour diffamation à 15 000 FF d'amende, plus 1 FF de dommages et intérêts. Ils ont fait appel.

– Par contre, ils ont été relaxés dans le procès du 2 novembre intenté par Arcadi **Gaydamak** (également en fuite). Nous ne disposons pas encore des attendus du jugement, mais c'est à notre connaissance la première fois que Gaydamak perd un procès en diffamation. Il en était pourtant prodigue.

### Erratum

Même la BBC peut se tromper ! Dans notre n° 98, le titre *Mafiafrrique au Congo-K* exprimait une réalité. Mais l'un des sous-exemples choisis, emprunté à la BBC, imputait à la société diamantaire Oryx d'être liée à Ben Laden via l'un de ses actionnaires, Kamal Mohammed Khalfan, emprisonné pour avoir fabriqué les bombes qui ont fait sauter les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie.

Or la BBC a dû présenter ses plus plates excuses à Oryx : elle a confondu deux Khalfan ! Oryx lui réclame 16 millions d'euros de dommages : les prix s'envolent quand on est une firme basée aux îles Caïman, filiale d'une société des Bermudes. Si l'on se camoufle à ce point, on ne peut exiger d'être fidèlement dépeint. De là à confondre deux Khalfan, comme deux Blair ou deux Bush... il y a comme un bug dans le service public radiophonique de Sa Majesté.

(Achévé le 19/12/2001)

## ILS ONT DIT

### Françafrique

« Mon combat est essentiel. [...] Je pense à tous ceux qui sont broyés, mis en faillite sans raison, tous ceux qui comme moi n'ont pas les moyens de se défendre. Je vais me battre [...] contre un système pervers [...] qui fait de vous un coupable dès lors que vous gagnez beaucoup d'argent. Un système qui va ruiner la France et fait déjà d'elle la risée du monde. [...] Ma femme paie des impôts aux États-Unis, et moi au Brésil, à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de dollars, pour des raisons d'optimisation fiscale ». (**Pierre FALCONE**, marchand d'armes, entre autres. Interview au *Nouvel Observateur* du 06/12/2001, après sa libération sous caution – 105 millions de FF).

*[Nous ne devons pas avoir les mêmes priorités tragiques et comiques. Quand il est question de « tous ceux qui sont broyés », nous pensons plutôt aux victimes des grandes manœuvres françaises et des trafics d'armes subséquents, aux Angolais et aux Congolais notamment. La France serait la risée du monde parce que des juges et le fisc font obstacle aux menées clandestines d'un trafiquant d'armes ? Elle serait ruinée de ne pas laisser prospérer ce multimilliardaire français qui ne paie en impôts, au Brésil, qu'un millième environ de ses revenus ? Nous ne parlons pas du même argent de la France : d'un côté les revenus légaux, alimentant les budgets publics et un digne niveau de bien public ; de l'autre les revenus occultes exorbitants de quelques initiés, fiscalement « optimisés » à l'étranger.]*

*[La plupart des contribuables honnêtes, c'est vrai, ne peuvent pas se payer le luxe insolent qui s'étale sur une grande part de la pagination publicitaire du Nouvel Observateur. De là à lancer, via le faire-valoir d'Omar Bongo, Airy Routier, la promotion publicitaire du « combat essentiel » de Pierre Falcone, il y a un pas que les vieux lecteurs des éditoriaux contre la torture durant la guerre d'Algérie n'imaginaient pas voir un jour franchi.]*

« Je suis victime d'une machination politico-judiciaire. [...] Les socialistes ne sont pas mécontents qu'un milliardaire international soit accroché, certains d'entre eux veulent se démarquer de Jean-Christophe Mitterrand et Jacques Attali, d'autres, à gauche et à droite, cherchent à écarter Charles Pasqua ou Jean-Charles Marchiani. Il y a aussi un conflit ouvert entre les services secrets et, plus grave, au sein même de la DGSE. Mais la base de tout, ce sont de vulgaires jalousies commerciales. Il s'agit du contrôle d'un pays ruiné, au-delà de l'imaginable, par trente ans de guerre civile [... mais où l'on] trouve les diamants à main droite, l'or à main gauche, et sous les pieds les plus gros gisements de pétrole de l'hémisphère Sud. [...]

Pour des motifs que je vous laisse imaginer, depuis l'époque où François Léotard était ministre de la Défense et Alain Madelin à l'Industrie [1993-1995], une partie de la droite française, appuyée par une faction de la DGSE, joue la carte de Jonas Savimbi, un fou criminel, contre le gouvernement légal d'Eduardo Dos Santos, [...] un homme exceptionnel. [...]

En association avec Arcadi Gaydamak, [...] on a obtenu un premier crédit de 300 millions de dollars, qui a permis à l'Angola, dont c'est le droit souverain, d'acheter [...] entre autres] des armes [...] et], en 1996, d'écraser l'Unita de Jonas Savimbi : pour la première fois, l'Angola était enfin en paix, j'en suis fier. Mais les lobbies français pro-Savimbi ont alors compris que le gâteau allait leur échapper. C'est à ce moment-là qu'ils ont entamé [...] leur travail de sape ». (**Pierre FALCONE**, *ibidem*).

*[C'est vrai que Savimbi n'est pas fréquentable, c'est vrai que la Françafrique n'a cessé d'armer les deux camps de la guerre civile angolaise – tels Sirven et Tarallo, les compères d'Elf, armant l'un Savimbi, l'autre Dos Santos. Le peuple angolais reproche à ces deux camps des crimes symétriques. Là-bas, la société civile ne croit pas à une paix qui viendrait de l'écrasement d'un camp par l'autre. Nul n' imagine par ailleurs que Pierre Falcone, dispensant des armes dans toute la planète, soit mû d'abord par l'amour de la paix. Il a trébuché en tant qu'un des acteurs du microcosme armes-pétrole, où le cynisme et les « jalousies commerciales » sont proportionnels à l'énormité des marges.]*

*[C'est vrai encore que Léotard et Madelin ont fait partie d'un fort lobby pro-Savimbi. Mais Falcone en grossit à dessein l'influence résiduelle. Quand on voit comment François Léotard célèbre désormais Denis Sassou Nguesso, l'allié de trente ans de Dos Santos...]*

« [Pasqua ?] Je ne connais pas. [ZTS-Osos, la firme slovaque dont Falcone a vendu les armes à l'Angola ?] Je ne connais pas ses dirigeants. [...] Je n'ai jamais versé d'argent à aucun parti, à aucun homme politique, français ou étranger (**Pierre FALCONE**, *ibidem*).

*[Les connaisseurs apprécieront l'aplomb falconesque.]*

« [Le juge Jean Bérard] nous couvrait. Bérard connaissait personnellement le ministre [de la Justice François Mitterrand]. Il communiquait avec lui par téléphone, tous les jours. Nous étions devenus très amis. Il était au courant de tout. [...]

Chaque matin, on allait chercher un tel au camp [de Beni-Messous, dirigé par l'actuel sénateur-maire RPR de Puteaux Charles Ceccaldi-Reynaud], parce qu'il avait participé à telle opération. On l'enlevait. Ceccaldi, que je connaissais très bien, prenait sur lui les disparitions. [...] Le secrétaire général de la préfecture d'Alger] Teitgen a compté à la fin qu'il en manquait 3 000. » (**Général Paul AUSSARESSES**, « chef opérateur » de la bataille d'Alger en 1957, interrogé le 26/11/2001 durant son procès pour apologie de crimes de guerre. Cité par *Le Monde* du 28/11/2001).

*[Le ministre Mitterrand, a couvert la torture et l'exécution de 3 000 personnes. Le même couvrira, depuis l'Élysée le soutien français au génocide rwandais, au prétexte que dans l'Afrique des Grands Lacs, « les massacres sont devenus la norme » et que « dans ces pays-là, un génocide c'est pas trop important ».]*

*[Quant au sénateur-maire RPR de Puteaux, il a joué et joue encore un rôle-clé dans le département (les Hauts-de-Seine) et le quartier (la Défense) les plus riches de France. Les plus français aussi, avec le président Pasqua et la Tour Elf.]*

« Le seul général puni pour la guerre d'Algérie, c'est mon mari, qui a refusé la torture ! » (**Simone PÂRIS de la BOLLARDIÈRE**, témoignant lors du même procès. Citée par *Le Parisien* du 28/11/2001).

*[Celui qui dirigeait encore en 1991 l'armée française, le général Maurice Schmitt, est venu témoigner en faveur d'Aussaresses. Il a justifié la torture « lorsqu'il s'agit de sauver des innocents en danger de mort ». Dans la salle du tribunal, un bataillon d'anciens parachutistes ponctuait d'un tonnerre d'applaudissements chaque bon mot de son héros Aussaresses. Bien que la France ait ratifié la Convention de l'ONU contre la torture, cette*

dernière serait redevenue une opinion comme une autre. À quand le racisme ? Et l'esclavage ? Pour la Ligue des droits de l'Homme, Me Henri Leclerc a exigé du tribunal un jugement net : « Les démocraties doivent clairement dire qu'il existe des choses qu'on ne peut pas faire » (Le Monde, 28, 29 et 30/11/2001).]

## Mondialisation

« Le sida est devenu la maladie la plus dévastatrice que l'humanité ait jamais connue. Depuis le début de l'épidémie, plus de 60 millions de personnes ont été infectées par le virus. Le VIH est maintenant la première cause de décès en Afrique subsaharienne. [...] À la fin de 2001, on estime que 40 millions de personnes vivent avec le VIH. [...] Si le VIH n'existait pas, l'espérance de vie en Afrique subsaharienne serait d'environ 62 ans ; au lieu de cela, elle est de 47 ans. [...] 12 millions d'enfants africains [...], à la fin de l'année 2000, avaient perdu leur mère ou leurs deux parents. [...] Leur nombre *[devrait]* plus que doubler lors de la prochaine décennie ». (ONUSIDA, rapport annuel publié le 28/11/2001).

[Le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme créé en juin 2001 par l'ONU est doté pour le moment de 1,78 milliards €, ce qui est mieux que rien mais encore très peu. À l'issue de la Conférence internationale sur le sida en Afrique, qui s'est tenue début décembre à Ouagadougou, 150 associations africaines et européennes ont lancé un appel pour que « l'accès aux antirétroviraux soit une priorité du Fonds », réclamant que celui-ci consacre au minimum 30 % à l'achat des médicaments. D'autres veulent tout miser sur la prévention. Cette répartition de la pénurie reste très en deçà d'un minimum de respect des droits humains. Les activistes doivent continuer d'élargir les brèches dans le front du refus politico-économique de soigner.]

« [L'émergence d'une expression collective des Indiens], c'est le phénomène pour lequel je remercie le plus la mondialisation ; la lutte des **peuples indigènes** a pris une dimension mondiale. Ils ont développé entre eux une complicité discrète, une sympathie mutuelle et se sont donné un agenda global pour réclamer leurs droits. [...] Certains opposent la démocratie moderne aux droits indigènes traditionnels, mais il faudrait à ce propos parler] plutôt d'une démocratie colonisatrice, parce que la modernité, moi, je ne la vois pas vraiment ! Les lois nationales ont toujours ignoré les Indiens.

Un premier pas important a été accompli *[par nous]* : chacun comprend désormais qu'il faut entamer des réformes législatives. À partir du moment où nous devenons des sujets de droit, nous pouvons commencer à reconstruire la confiance, alors qu'il existe une méfiance historique entre les gouvernements et les communautés indigènes. [...] En] Équateur [...] a été signé un très bon accord. [...] L'État équatorien, au plus haut niveau, désigne les formes et les mécanismes qui établissent une consultation permanente avec les nations indigènes du pays. ». (Rigoberta MENCHU, Prix Nobel de la Paix 1992. Interview dans L'Express du 22/11/2001).

« [Une] longue tradition de pensée paranoïaque [...] marque l'histoire politique américaine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle au moins. Nous nous sentons assiégés par notre propre gouvernement et nous avons nourri depuis longtemps un mouvement d'extrême-droite puissant ». (Charles STROZIER, historien et psychanalyste américain, cité par Le Monde du 26/11/2001).

[Cette extrême-droite là a joué un rôle décisif dans l'assassinat de Kennedy, le putsch des colonels grecs, la stratégie de la tension en Italie, la diffusion de la méthode Trinquier-Aussaresses au Vietnam et en Amérique latine (cf. Billets n° 94, 95 et 97). Elle montre le bout de l'oreille depuis le 11 septembre et est ouvertement désignée comme l'un des commanditaires possibles de l'épidémie d'anthrax. Sa représentation non négligeable dans l'armée et les Services US a été et reste la source possible de très graves dérapages. D'autant que l'exécutif américain semble peiner à s'en dissocier clairement. Comme si certaines connivences empêchaient de la désigner comme l'ennemie de la démocratie.]

« Silvio Berlusconi a profité de la diversion procurée par la campagne antiterroriste pour accélérer son processus de déstabilisation de la justice, rare institution italienne qui lui résiste encore. [...] L'homme à la fortune douteuse, devenu président du Conseil après avoir été le plus fameux "repris de justesse" du système judiciaire italien, a échappé à toute condamnation grâce aux finasseries procédurales que la loi italienne fournit généreusement aux mafieux et aux corrompus.

Mais cela ne lui suffit pas. [...] Avec cynisme mais détermination, il a entrepris dès son arrivée au pouvoir de faire voter, par un Parlement composé de ses créatures, des lois qui, dans tout autre pays civilisé, auraient déjà provoqué de nos jours une crise de régime. [...] Les **mafias** se frottent évidemment les mains. [...] Il] a décidé d'alléger ou de supprimer les escortes policières des magistrats pour économiser les deniers publics ! [...] Il] se dépense à présent sans compter pour briser la résistance des juges et de l'institution judiciaire. Menaces, calomnies, ingérences [...]

Silvio Berlusconi exerce maintenant son "droit de poursuite" contre les juges jusque dans les couloirs de la Commission européenne. Il refuse de donner à l'Office européen de lutte anti-fraude (Olaf) [...] le concours de magistrats italiens. [...] Une partie de ses efforts pour empêcher la justice de la péninsule de recueillir des preuves serait anéantie si des magistrats italiens, rompus aux circuits de corruption de la péninsule et connaissant sur le bout des doigts les réseaux criminels italiens et leurs méthodes, pouvaient faire au sein de l'Olaf ce qu'ils ne pourront plus faire en Italie. [...] Berlusconi affiche] ses prétentions de bloquer le fonctionnement de l'Union européenne et de livrer celle-ci aux prédateurs du crime organisé. [...]

Les mafias, revenues en cour, relèvent partout la tête. Elles ne limiteront pas leurs prédatations à la péninsule. [...] Certains demandent, à juste titre, que l'Italie soit inscrite sur la liste des territoires non coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent sale. [...] Si Berlusconi gagne sa bataille contre l'État de droit en Italie, il la gagnera aussi en Europe. [...] L'Europe avait mis l'Autriche sous surveillance [...]. Elle doit mettre aujourd'hui l'Italie de Berlusconi en examen. Sinon, c'est l'Europe du crime et des criminels que nous allons construire ». (Jean de MAILLARD, magistrat, auteur d'Un monde sans loi, Stock, 1998. Rebond in Libération du 05/12/2001).

[Cet acte d'accusation concerne aussi la Françafrique, qui fait de temps à autre alliance avec la mafia italienne, au Cameroun ou à Djibouti, par exemple. Berlusconi organise, à l'occasion du passage à l'euro, le rapatriement sans sanction de 100 milliards d'euros. Il a un temps mis son veto au mandat d'arrêt européen, parce qu'il voulait absolument en exclure la criminalité financière – des délits selon lui « pas assez graves ». Ses façons trop brutales ont suscité une réaction qui l'a contraint à un recul tactique. Mais il a mis de telles réserves à son acceptation que l'Italie pourrait devenir officiellement le sanctuaire européen de la criminalité financière.]

## À FLEUR DE PRESSE

**Le Canard enchaîné**, Sirven sort de sa manche un mystérieux libanais, 05/12/2001 (Nicolas BEAU) : « Les juges de l'affaire **Elf** ont consacré [...] plusieurs auditions d'**Alfred Sirven** à éplucher ses [...] cagnottes, [...] plus de 900 millions de francs français. Pour résumer l'entrelacs des cinq tirelires – baptisées "Minéral", "Promée", "Langouste", "Lille", "Miou" –, il a fallu apposer au mur un tableau de quatre mètres sur deux concocté par le juge suisse Perraudin. [...]

Alfred Sirven a dû expliquer le versement sur ses comptes de 5 millions de francs suisses par un Libanais, bien connu dans plusieurs États africains, **Antoine Tabet**. [...] Plusieurs centaines de millions avaient circulé sur les comptes suisses de ce discret entrepreneur de travaux publics, [...] qui officie au Congo, au Gabon, au Sénégal [...].

Au début des années 90, il reconstruit somptueusement la présidence congolaise [...]. Le président de l'époque, Pascal Lissouba, tarde à le régler. [...] Tabet obtient alors de son ami Sirven que le groupe Elf se substitue à l'État congolais, règle la facture et se rembourse ensuite sur les recettes pétrolières futures du pays. [...] Connu également dans les Hauts-de-Seine, Antoine Tabet est un vieil ami de Charles Pasqua. En outre, l'enquête sur les ramifications de l'"Angolagate", en Suisse et en France, laisse entrevoir des liens financiers entre cet entrepreneur et des proches de [Pasqua] ».

[L'ampleur du tableau des opérations occultes d'Alfred Sirven donne une idée de la disproportion entre le labeur des juges et la désinvolture des brasseurs d'argent noir. L'affaire du palais présidentiel, payé par une avance gagée sur le pétrole futur, illustre l'un des mécanismes de L'envers de la dette (faramineuse) de ce pays (voir Lire).]

**Le Monde, Affaire Elf : M. Sirven admet pour la première fois des détournements personnels**, 18/12/2001 (Hervé GATTEGNO) : « L'épilogue de l'affaire Elf est désormais à portée de vue. [...] Alfred Sirven a livré un premier aveu, jeudi 13 décembre, face au juge Renaud Van Ruymbeke. [...] Il a perçu entre 1989 et 1996 [...] plusieurs dizaines de millions de francs de commissions occultes sur les contrats d'assurances. [...] Conclu en 1989, l'accord réservant l'exclusivité du courtage des assurances d'Elf à la Compagnie européenne de courtage d'assurances et de réassurances (Cecar) a [...] permis, dans l'ombre, le versement régulier de commissions. [...] M. Sirven a indiqué qu'une règle de répartition avait été fixée dès l'origine, lui attribuant "un tiers" des sommes éludées et affectant un autre tiers aux fameux "fonds secrets" d'Elf. [Il n'a pas voulu indiquer la destination du troisième tiers] »

[On en découvre tous les jours sur les innombrables façons de détourner tranquillement des dizaines ou des centaines de millions. À cet égard, le reportage sur Elf diffusé le 2 décembre dans l'émission Capital, de M6, donnait presque le tournis. Et davantage encore l'interview subséquente de Loïk Le Floch-Prigent, en chef d'orchestre éméché des valises à billets. Une partie allait aux « fonds secrets » d'Elf : il se confirme que la compagnie était un service secret parallèle de la République, et qu'avec l'argent volé – aux Africains et aux Français – elle pouvait financer toutes sortes de coups tordus.]

**Le Monde, À Lausanne, le troisième associé du compte Arix n'a jamais été identifié**, 18/12/2001 (Hervé GATTEGNO) : « Longtemps rivaux en autorité et en influence au sein du groupe Elf [...], Alfred Sirven et André Tarallo avaient d'abord conclu une paix vigilante, qui semble avoir organisé la répartition entre eux des commissions dégagées en marge des opérations financières de la compagnie pétrolière – le plus souvent selon la règle suivante : deux tiers sur les comptes de Sirven, un tiers sur ceux de Tarallo. [...] Le 2 mars 1994, [...] ils prolongèrent cet accord en signant un contrat avec le banquier Bernard Taverney afin de lui confier la gestion de leurs comptes numérotés [...] sur un compte ouvert à Lausanne auprès de la SA Bondpartners et baptisé Arix.

Le document prévoyait explicitement [...] "un troisième cocontractant, dont l'identité est connue" [des deux autres et du banquier, mais que jusqu'ici aucun d'entre eux n'a voulu révéler] »

[Les langues commencent pourtant à se délier.]

## LIRE

Hugo Ruiz Diaz, *La dette extérieure : mécanismes juridiques de non-paiement, moratoire ou suspension de paiement (1)*, document préparé pour le CADTM, 2001, 44 p.

Une analyse remarquable, qui complète ou développe certaines pistes indiquées en annexe de *L'envers de la dette* (ci-dessous) spécialisé. Le seul énoncé de la conclusion montre l'intérêt de ce travail :

« A. L'annulation des dettes, que ce soit unilatéralement ou par la non-reconnaissance de leur validité par une instance de règlement international, n'est pas une nouveauté. De la jurisprudence et la pratique des États, on peut conclure la licéité des actes annulant les dettes déclarées comme odieuses ». (Dans le corps du texte, l'auteur cite un précédent savoureux : en 1898, les États-Unis ont obtenu que soient déclarées « odieuses », et donc non payées, les dettes réclamées par l'Espagne. Cette dette « insupportable » avait en effet, selon les USA, été contractée pour des objectifs « tantôt étrangers, tantôt carrément hostiles à l'intérêt de Cuba ». Un type de raisonnement reproductible pour une grande partie des dettes du Tiers monde !).

« B. [...] Lorsqu'un gouvernement usurpateur ou une dictature militaire contracte des dettes, la responsabilité principale revient aux créanciers [...] qui] prennent, dans ce cas, leurs propres risques [...] »

« C. [...] Les actes d'un gouvernement usurpateur ou d'une dictature ne peuvent être considérés comme des actes juridiquement valables en droit international. [...] »

« Cette nullité s'applique également lorsque les responsables politiques d'une dictature ont commis des crimes contre l'humanité ».

Engagées jusqu'au cou dans des prêts aux pétrodiktatures, parfois coupables de crimes contre l'humanité, les grandes banques françaises peuvent trembler... Les peuples concernés pourront de plein droit ne pas les rembourser !

International Crisis Group (ICG), *Disarmament in the Congo : Jump-Starting DDRRR to prevent further War*, 14/12/2001, 33 p.

Ce rapport très documenté ne nous est parvenu pour le moment que dans sa version anglaise. Il éclaire un enjeu central du retour à la paix dans l'ex-Zaïre, le processus onusien de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation (DDRRR) des groupes rebelles armés. À lire ([www.intl-crisis-group.org](http://www.intl-crisis-group.org)).

François-Xavier VERSCHAVE

### L'envers de la dette

Criminalité économique et politique au Congo-Brazza et en Angola

Dossier noir n° 16 d'Agir ici et Survie

Agone, 2001, 224 p., 7,65 € franco à Survie

En suivant l'histoire politico-mafieuse de la dette du Congo-B, en éclairant l'arrière-plan de l'"Angolagate" – un triptyque pétrole-armes-dette où la Françafrique rejoint la "Mafiafrrique" –, ce Dossier démonte une machine à tuer, à ruiner. Il expose un système de criminalité transnationale organisée, dont la dette est le scandaleux déchet. Les compagnies pétrolières, de grandes banques, une nuée d'intermédiaires sont au premier plan, adossées aux grandes puissances et à leurs services secrets. Le Dossier ouvre la perspective d'actions en justice civile (annulation de prêts, dommages et intérêts). Voire en justice pénale, bien que celle-ci reste encore assez bien "protégée" contre ce genre d'initiative intempestive.

Association Survie, 57 avenue du Maine, F75014-Paris - Directeur de la publication : François-Xavier Verschave - Imprimé par nos soins

Commission paritaire n° 76019 - Dépôt légal : Janvier 2002 - ISSN 1155-1666 - Abonnement: 16 € (Étranger: 21 €)

Tél. (33 ou 0)1 43 27 03 25 - Fax (33 ou 0)1 43 20 55 58 - [survie@wanadoo.fr](mailto:survie@wanadoo.fr)